



ECODÉTERGENT

Egepur MAXI

Dégraissant surfaces hyperactif

Produit prêt à l'emploi destiné à éliminer par pulvérisation-essuyage toutes les salissures y compris les plus tenaces sur toutes les surfaces lavables. Il s'utilise également pour éliminer les traces d'encre, de rouge à lèvres, de graisses et de nicotine. Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et minérale sans dérivé de pétrole. Contient un solvant issu de la fermentation de substrat agricole.

Mode d'emploi

S'utilise pur sur les surfaces fortement encrassées. Peut se diluer dans de l'eau à 10 % pour l'entretien des surfaces faiblement encrassées. Pulvériser le produit sur la surface à nettoyer, laisser agir quelques minutes puis essuyer avec un chiffon doux et non pelucheux. Il est inutile de rincer sauf dans le cas de surfaces pouvant être au contact de denrées alimentaires. « Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation »

Conditionnements

Emballage :
carton de 12 pulvérisateurs de 750 ml.

Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore
- pH 10,4 - 11,4
- Densité : 1,01 - 1,03

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.
Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Irritation oculaire, Catégorie 2.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

«Ecodétergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>»

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

02-10-2018 Ind. 1 ■



* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire.

